



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **392 chemin Aylmer**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la Municipalité a reçu la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **392 chemin Aylmer**. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à **13h le 10 juin 2024**. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse dg@stratford.quebec ou au 165 avenue Centrale Nord.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 13 IÈME JOUR DE MAI 2024

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Description du projet du 392 chemin Aylmer

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

La municipalité de stratford offre une multitude d'activités estivale et hivernal touristique qui seront valoriser et exposer au locataire afin d'activer l'économie récréotouristique de la régions. (le nirvana de la faune, le parc national Frontenac, le pavillon de la faune, le parc du lac aylmer, les sentiers de vvt et de motoneige).

Je crois fermement que ce chalet mérite la mention de résidence tourisme du a son emplacement près de tous les attrais touristiques , de son secteur boisé et sans voisinage a proximité qui limite les impacts et les nuisances reliev a sa présence.

De plus, Je, Jean François Garneau assure que le quai commun des propriétaires du chemin Aylmer restera et gardera son accès prive seulement que pour les résidents. Aucun locataire aura l'accès à ce quai ni même l'information de l'existence de celui-ci.

Tous les critères de l'article 23 du règlement 1182 sont mi en place afin de préserver la quiétude des résidents.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

4 locataires et 8 invités

Outils de promotion (sites, etc.)

airbnb, facebook, monsieurchalets.com, chaletsalouer.com, chaletsauquebec.com

Animaux autorisés

Non

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

Le chalet sera en location tout au long de l'année par contre, une fin de semaine voir une semaine par mois le chalet nous sera réservé a la famille.